

Les membres du Conseil Municipal de Blesle étaient convoqués ce vendredi 25 juin 2021 à 20h30. Madame Guylaine Laporte et Monsieur Jean-Paul Renard étaient excusés. M. Renard avait donné pouvoir à M. Dubray.

#### RESULTAT APPEL D'OFFRES LOT SCENOGRAPHIE DU CENTRE D'EXPRESSION CULTURELLE

M. Serge MATRY, à qui a été confiée la mission d'assistance de maîtrise d'œuvre pour le lot scénotechnique, est venu présenter le rapport d'analyses des 3 offres reçues : FA Musique, Vidélio et BC Caire. L'entreprise retenue est la moins disante et aussi celle qui a comptabilisé la meilleure note selon les critères énoncés. Le montant retenu est de 152 503 €. Le Conseil a voté ce choix avec 11 votes pour et 2 abstentions.

#### CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE

Le Conseil décide à l'unanimité de supprimer un poste d'adjoint technique territorial avec un temps de travail 30/35ème et de créer un nouveau poste d'adjoint technique territorial avec un temps de travail 28/35ème. Le candidat retenu sera nommé stagiaire avant titularisation. La date de suppression/création est fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

#### MATERIEL STATION D'EPURATION

Le dégrilleur a été commandé, l'entreprise n'étant pas assujetti à la TVA, le montant du devis s'élève à 40 640 € HT et non à 48 768 € TTC comme précédemment accepté.

#### NOMINATION COORDONATEUR RECENSEMENT POPULATION 2022

Stéphanie Granet est nommée à l'unanimité comme coordonnateur communal pour le recensement de la population de Blesle qui aura lieu en Janvier – Février 2022. La Mairie devra aussi recruter 2 agents recenseurs. Les candidatures peuvent dès aujourd'hui être déposées en mairie.

#### DROIT DE PREEMPTION

Le bien G 512 est laissé libre à la vente.

#### QUESTIONS DIVERSES

Nouvelle borne incendie : La borne à incendie n'ayant pu être remise aux normes dans le village de Servières à cause du débit minimum demandé, le Conseil retient le principe de poser une nouvelle borne au lieu-dit La Barraque haute pour un montant de 3 317 € TTC.

Règlement marchés de pays : Actuellement, certains producteurs et artisans locaux ne peuvent venir sur le marché du fait qu'ils ne sont pas producteurs Bio et du fait que l'APABM a voté cette clause lors de son A G. La Mairie a donc entamé une négociation dans ce sens, demande qui n'a pas été acceptée par l'association. De ce fait le Conseil a discuté de la situation et a validé un arrêté de règlement permettant à tous les producteurs et artisans locaux vendant des produits de leur production ou fabrication de venir sur le marché de pays de Blesle les vendredis soirs. Les autorisations seront précaires, révocables et décidées par la mairie. Règlement adopté à l'unanimité.

Situation chemin « Le Rivet » : ce chemin d'exploitation est aujourd'hui fermé par des barrières. A ce jour, des recherches d'éléments sur sa destination et des modifications ayant pu être apportées sont en cours.

Un administré du Ranquet a nettoyé le four banal du village et souhaite le restaurer. Les matériaux nécessaires seront fournis par la Commune.